

N° CP *6e/84-06*
Séance du *13* JUIL. 2006

CONVENTION BD TOPO ET BD ADRESSE
AQUISITION D'UNE LICENCE LIBERATOIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée le 15 octobre 2004 portant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/1 – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 – Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide
 - d'approuver l'acquisition d'une licence libératoire de la BD Topo et BD Adresse de l'IGN pour un montant de 97 172,38 € TTC,
 - de m'autoriser à signer la convention quadripartite avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace d'une part, et l'IGN d'autre part, dont le document figure en annexe 1.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement disponibles sur le programme C014 – chapitre 20 – nature 205 – fonction 61 : SIG départemental sont suffisants pour honorer cet engagement.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet *18* JUIL. 2006
Publication *21* JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006